

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2026

RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA
SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ (RIPOST) - (N° 3070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3

AMENDEMENT

présenté par
M. Albertini et M. Caure

ARTICLE 25

Alinéa 21

Supprimer cet alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.